Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 112 (1986)
Heft: 10

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS Nº Page
Direction générale des PTT, division des bâtiments, section des constructions ouest, Lausanne	Bâtiment du service du matériel et des transports de la direction d'arr. des télécomm., CP	Architectes domiciliés professionnellement dans le canton du Valais depuis le 1er janvier 1985	24 oct. 86 (1er-26 mai 86)	
Conseil municipal de Zurich, Conseil d'Etat du canton de Zurich	Nouvelle affectation du site des casernes à Zurich - Aussersihl, CP	Tous les architectes et architectes-paysagistes domiciliés ou établis dans le canton de Zurich depuis le 1er août 1984 ainsi que les architectes et architectes-paysagistes originaires d'une commune zuricoise	12 mai 86	
Hôpital d'arrondissement de Sierre	Nouvel hôpital de Sierre, CP	Architectes établis en Valais depuis le 1er janvier 1985 et architectes valaisans établis en Suisse	12 mai 86 (10 janvier 86)	25/85 p. B 126
Conseil d'Etat du canton de Lucerne	Ecole d'agriculture à Schüpfheim/LU	Architectes établis au moins depuis le 1er janvier 1984 dans le canton de Lucerne et inscrits au registre des architectes et des techniciens ainsi que diplômés d'une EPF, d'une ETS ou d'une Haute Ecole étrangère	12 mai 86	
Service des bâtiments de l'Etat de Vaud	Centre de la police cantonale vaudoise, Le Mont-sur-Lausanne, CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis dans le canton de Vaud avant le 1er janvier 1986 et architectes vaudois établis hors du canton et répondant aux critères de reconnaissance du Conseil d'Etat	4 juin 86 (15 janvier 86)	1-2/86 81
Etat du Valais	Pavillon de psychiatrie à Malévoz, CP	Ouvert aux architectes établis dans le canton depuis le 1er janvier 1985 et aux architectes valaisans établis en Suisse	30 juin 86	
Commune de Saxon/VS	Salle de gymnastique, salles de classe, salle paroissiale, CP	Ouvert aux architectes établis en Valais depuis le 1er janvier 1985 et aux architectes valaisans établis en Suisse	26 avril 86	
Ville de Bulle/FR	Aménagement du terrain de l'ancienne papeterie à la rue de Vevey, à Bulle, CP	Ouvert aux architectes originaires de Bulle ou établis à Bulle depuis le 1er janvier 1986 ainsi qu'aux architectes établis en Gruyère depuis le 1er janvier 1986	8 sept. 86 (3-30 mars 86)	
Association des communes «Home de la Vallée de l'Intyamon»	Home pour personnes âgées, vallée de l'Intyamon/FR	Ouvert aux architectes établis ou domiciliés à Fribourg avant le 1er janvier 1986 et inscrits au Registre cantonal des personnes autorisées au sens de la loi du 9 mai 1983 sur l'aménagement du territoire	30 juin 86 (20 mars 86)	
Fondation pour la promotion des handicapés de Bienne et environs	Maison pour handicapés au chemin du Terreau, Bienne, CP	Ouvert aux architectes établis ou domiciliés dans le district de Bienne depuis le 1er janvier 1985 ainsi que six bureaux d'architecture invités	18 juillet 86 (17-21 mars 86)	
Commune de Chiètres/FR	Home pour personnes âgées, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Fribourg depuis le 1er janvier 1985 (inscription: District du Lac, ruelle du Château 1, 3280 Morat)	22 août 86 (15 avril 86)	
Municipalité de Nyon/VD	Aménagement du secteur «Martinet-Morache», à Nyon, CI	Architectes établis dans le canton de Vaud et reconnus par le Conseil d'Etat vaudois au 31 décembre 1985 ainsi que les architectes vaudois établis hors du canton et inscrits au registre (REG/A)	12 sept. 86 (15 avril 86)	7/86 p. B 25
Commune de Meyriez-Morat/FR	Home, CP	Architectes établis ou domiciliés dans le canton de Fribourg depuis le 1er janvier 1985 (inscription: District du Lac, ruelle du Château 1, 3280 Morat)	19 sept. 86 (15 avril 86)	
Commune de Vully/FR	Home pour personnes âgées, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Fribourg depuis le 1er janvier 1985 (inscription: District du Lac, ruelle du Château 1, 3280 Morat)	Octobre 86 (7 avril 86)	

Carnet des concours

Pont de Chandoline, N9, concours de projets

Résultats

Le Département des travaux publics du canton du Valais, par l'intermédiaire du Service des routes nationales (SNRV) et en accord avec l'Office fédéral des routes (OFR), a organisé un concours de projets pour le franchissement du Rhône par l'autoroute N9, dans la région de Chandoline, à Sion.

Le concours portait sur un tronçon d'autoroute de 560 m, avec un ouvrage de 260 m au moins, qui devait respecter les contraintes suivantes:

- les zones de sécurité de l'aéroport de Sion;
- le projet Hydro-Rhône;
- les directives de l'Office fédéral de l'économie des eaux (OFEE) et du Service cantonal des cours d'eau (SCE) pour le franchissement du Rhône.

Jury

MM. Peter Schmalz, ingénieur, OFR, et Jean Vouilloz, ingénieur, SRNV, représentants du maître de l'ouvrage, Jacques Pitteloud, architecte de la ville de Sion, Jean-Claude Badoux et Renaud Favre, professeurs EPFL, Hans Hauri, professeur EPFZ, Rudolf Mathys, ingénieur civil, Bienne, et Paul Morisod, architecte, Sion. Suppléants: MM. Jimmy Delaloye, ingénieur, SRNV, et René Schwery, ingénieur de la ville de Sion.

Le jury a fait appel aux experts suivants: MM. Hervé Detrey, ingénieur civil, Lausanne (géotechnique), G. Dittmann, Düsseldorf (RFA) (haubanage), Claude de Kalbermatten, SCE (compatibilité avec le Rhône), Guy Papilloud, SSE, Lausanne (estimation des coûts), R. Ruhrberg, Hagen (BRD) (haubanage), et S. Zingg, CSCM, Zurich (estimation des coûts). Trois bureaux d'ingénieurs valaisans ont en outre assisté le jury pour le contrôle des métrés.

Résultats

1er prix: Fr. 42 000.–	de Kalbermatten, Burri et Missbauer, Sion, associés à de Torrenté et Pellissier, Sion, en collaboration avec Christian Menn, professeur, Zurich.
2e prix: Fr. 41 000.–	Compagnie d'études et de réalisations techniques SA, Sion, associée au groupement d'ingénieurs indépendants, Sierre (Simon Crettaz, Stéphane Balmer et Ch. Wuilloud, Sierre; Hans Gerhard Dauner, Aigle).
3e prix: Fr. 32 000.–	Association d'ingénieurs «Pont de Chandoline» (Guillaume Favre, Sion, Ateliers de constructions mécaniques de Vevey, Vevey, Glauser et Granges SA, Sion, et Gilles Rey, Montana).
4e prix: Fr. 25 000.–	Communauté d'ingénieurs: Bureau d'ingénieurs Michel Andenmatten, Sion, Bureau d'ingénieurs SA, Sierre (Jérémie Robyr, Sierre), et René Walther, professeur, Lausanne.
5e prix: Fr. 24 000.–	Groupement de bureaux d'ingénieurs Dénériaz et Pralong SA, Sion, G. et J. Pralong, Saint-Martin, et Schmidt & Partner AG, Bâle.
6e prix: Fr. 10 000.–	Deléglise et Tremblet, Sion et Genève.
7e prix: Fr. 6 000.–	Gianadda et Guglielmetti SA, Martigny, associé à Hünerwadel et Häberli, Sion.

Chaque concurrent reçoit en outre l'indemnité de 60 000 francs prévue dans le règlement du concours.

Recommandation

Le jury recommande au maître de l'ouvrage d'attribuer le mandat d'étude définitif aux auteurs du projet ayant obtenu le premier prix, compte tenu des recommandations formulées dans son rapport final.

Nous reviendrons plus en détail sur cet important concours, de même que sur celui qui suit.

Rédaction

Viaduc d'Orbe, N9, concours de projets

Résultats

Le Département des travaux publics du canton de Vaud, par l'entremise de son Bureau de construction des autoroutes, a ouvert le 8 février 1985 un concours de projets sur invitation pour la construction du viaduc d'Orbe, sur le tracé de la route nationale N9 Vallorbe-Chavornay.

L'ouvrage, d'une longueur de 2100 m environ et d'une largeur de 20 m, franchit la plaine de l'Orbe entre le Talent et le coteau situé au nord d'Orbe.

Invités

Sept groupements de bureaux d'études ont été invités à participer au concours:

- J.-J. Alberti, ingénieurs, et Bonnard & Gardel, ingénieurs-conseils, Lausanne;
- CETP Compagnie d'études techniques et de planification, Lausanne, DIC Dauner, ingénieurs-conseils, Aigle;
- G. de Kalbermatten et F. Burri, P. Missbauer, associé, bureau de génie civil, Sion, J.-F. Petignat et J.-M. Narbel, bureau d'ingénieurs-conseils SA, Montreux;
- Perret-Gentil + Rey & Associés SA, bureau d'ingénieurs, Yverdon, B. Janin et T. Girard, bureau d'ingénieurs, Lausanne;
- G. Roubakine et Claude Monod SA, ingénieurs EPFL-SIA, Lausanne, AIC Schär, Weibel & Meylan SA, ingénieurs-conseils, Lausanne, Geotest SA, Etagnières;
- W. Schalcher et Frey, ingénieurs civils SIA, Lausanne, Schindelholz et Dénériaz SA, société d'ingénieurs, Lausanne;
- Schopfer et Karakas SA, Lausanne, Androux et associés SA, Lausanne, Monod, ingénieurs civils SA, Prilly.

Jury

MM. Jean-Claude Badoux, Jean-Claude Piguet et René Walther, professeurs EPFL, Roland Beylouné, ingénieur civil, Lausanne, Jean-Pierre Dresco, architecte cantonal, Hans Hauri et Christian Menn, professeurs EPFZ, Peter Schmalz, ingénieur civil, Office fédéral des routes, Hugo Vonlanthen, ingénieur en chef du Bureau de construction des autoroutes, Bernard Vouga, architecte SIA, Lausanne.

Suppléants: MM. Michel Donzel, ingénieur civil, OFR, Charles Steudler, ingénieur en chef adjoint au Bureau de construction des autoroutes, H. Fleischer, ingénieur au Bureau de construction des autoroutes.

Résultats

1er prix: Fr. 55 000.–	Petignat et Narbel, Montreux/de Kalbermatten, Burri et Missbauer, Sion.
2e prix: Fr. 50 000.–	Roubakine et Monod, Lausanne/AIC Schaer, Weibel et Meylan, Lausanne/Geotest SA, Etagnières.
3e prix: Fr. 45 000.–	CETP, Lausanne/DIC, Aigle.
4e prix: Fr. 35 000.–	Frey et associés/Schindelholz et Dénériaz, Lausanne.
5e prix: Fr. 30 000.–	Perret-Gentil et Rey, Yverdon/Girard et Janin, Lausanne.
6e prix: Fr. 25 000.–	Schopfer et Karakas, Lausanne/Androux et associés, Lausanne/Monod, Prilly.
7e prix: Fr. 20 000.–	Jacques Alberti/Bonnard & Gardel, Lausanne.

En outre, chaque concurrent a reçu l'indemnité de 55 000 francs prévue par le règlement.

Il est prévu de consacrer un prochain numéro à cet intéressant concours.

Rédaction

Technique et enseignement secondaire

Concours d'idées de l'Académie suisse des sciences techniques

Des rencontres de représentants de l'enseignement secondaire et des professions techniques, notamment de la Conférence des directeurs de gymnases suisses et de l'Académie suisse des sciences techniques, ont montré qu'une sensibilisation plus poussée des gymnasiens aux divers aspects de la technique serait indiquée et souhaitée. Il s'agit de développer la compréhension pour la démarche de la technique et pour son travail au moyen d'exemples, par l'explication de certaines notions et du rôle de la technique dans notre vie. La technique comprend la conception, la production et l'emploi de machines, d'appareils et de constructions en vue du bien de l'homme tout en respectant l'environnement et la société. Au même titre que les sciences humaines, les sciences naturelles et les arts, la technique fait partie de notre culture. Tout universitaire devrait être à même de prendre part, de façon objective, à une discussion sur les réalisations techniques, leur utilité, les risques qu'elles pourraient présenter.

Comment améliorer l'attitude du bachelier envers la technique? Tel est le thème de ce concours d'idées. Nous cherchons des projets élaborés, réalisables rapidement, en vue d'inclure des sujets techniques dans l'enseignement préuniversitaire. Ils pourront concerner l'enseignement proprement dit, la mise au point de moyens d'enseignement adéquats, la formation continue des enseignants, toute autre mesure ou voie d'approche.

Il va sans dire que les propositions faites ne devront pas perdre de vue la réalité et les contingences du monde de l'enseignement secondaire dans notre pays. Des modifications de plans d'études, encore moins l'introduction d'une nouvelle discipline dite «Technique» ou «Technologie», ne sont pas envisageables dans l'immédiat. Nous songeons plutôt à faire établir des relations avec la technique par le professeur, à partir de la spécialité qu'il enseigne, faisant, le cas échéant,

(Suite en page B 43.)

appel à des experts externes, organisant des visites, etc.
Les idées retenues par le jury seront réunies dans une brochure, à l'intention des milieux intéressés. On les fera expertiser et expérimenter dans des établissements secondaires disposés à nous prêter leur concours. Naturellement les auteurs des travaux primés seront auparavant invités à un séminaire.

Règlement

a) Le concours est ouvert aux personnes ou groupes de personnes ayant l'expérience de l'enseignement du deuxième cycle secondaire en Suisse.
b) L'idée-projet sera libellée, par écrit, de manière concise et claire, sur dix pages A4 au maximum, illustrations comprises. Langues: français, allemand, italien.
c) Les travaux seront pourvus d'un mot-clé, sans mention du nom de leur(s) auteur(s). Nom et adresse de celui-ci sont à déposer, en même temps, dans une enveloppe cachetée et munie du mot-clé.
d) Les travaux devront parvenir au plus tard le 31 mai 1986 (le timbre postal faisant foi) à l'adresse suivante: Secrétariat ASST/SATW, case postale, 8034 Zurich.
e) Le jury se compose:
   – de représentants des gymnases:
     MM. August Kaiser, recteur de l'Ecole cantonale de Pfäffikon (SZ), et D. Lehmann, recteur du Gymnase scientifique Rämibühl à Zurich,
   – de représentants de l'ASST:
     MM. Werner Richarz, professeur de chimie à l'EPFZ et Carl August Zehnder, professeur d'informatique à l'EPFZ.
   Le jury dispose d'un montant de Fr. 10 000.– pour primer les travaux les plus intéressants. Les noms des lauréats seront publiés.
   Les décisions du jury seront sans appel.
f) Les projets seront jugés en priorité d'après leur qualification pratique pour améliorer la compréhension de la technique dans l'enseignement du deuxième cycle secondaire.
g) Les décisions du jury seront communiquées par écrit aux participants avant le 1er juillet 1986.
h) L'ASST pourra publier les travaux primés et exploiter les idées qu'ils renferment. Toute liberté sera laissée à leurs auteurs de les utiliser à leur gré.

Renseignements:
Les questions relatives au concours pourront être adressées à M. Fritz Egger, directeur du Centre de perfectionnement (CPS), case postale 140, 6000 Lucerne 4; M. August Kaiser, recteur de l'Ecole cantonale, 8808 Pfäffikon; M. Werner Richarz, professeur, Technisch-Chemisches Laboratorium, ETH-Zentrum, 8092 Zurich.

Congrès

ISAP 86 – Symposium international sur l'adhésion entre polymères et béton

Aix-en-Provence, 16-19 septembre 1986

Ce symposium est organisé par le comité technique 52 de la RILEM (adhérence des résines au béton) et le Laboratoire central des Ponts et Chaussées, Paris. Il se déroulera au Palais des Congrès d'Aix-en-Provence, et sera complété par une exposition scientifique ainsi que par une visite technique. Un programme d'excursion attrayant est prévu pour les accompagnants.

Renseignements et inscriptions: Mme N. Tchang, secrétariat du Symposium ISAP 86, Laboratoire central des Ponts et Chaussées, F-75732 Paris Cedex 15; tél. (1) 45 32 31 79.

Direction de projet

Genève du 25 au 27 juin 1986

Organisé par l'IOI [1], ce séminaire se tiendra à l'Hôtel du Rhône.
La notion de «projet» implique nécessairement un ensemble important et unique d'extrême complexité. C'est pour cette raison que l'intervention d'une «direction de projet» s'impose. Le «directeur de projet» devra donc disposer d'une très grande gamme de connaissances et expériences professionnelles à laquelle s'ajoutera un sens de la rentabilité très prononcé. De plus, le directeur en question saura guider et motiver et, s'il y a lieu, surmonter les conflits.

But du séminaire

Les participants apprendront à évaluer la nécessité de la mise en marche d'un projet et à définir le genre d'organisation et les qualités de «directeur de projet».
Ce directeur devra avant tout déterminer les «objectifs» du projet. Il s'appliquera à planifier, organiser et contrôler le déroulement des opérations, principalement à maîtriser la question des coûts et délais. Le participant fera la connaissance de méthodes lui permettant d'identifier, évaluer et choisir les meilleures solutions. Confronté à la notion très décisive de «rentabilité», il sera à même de juger le projet dans son ensemble.
Exposés et exercices pratiques lui apprendront à éviter ou évincer tous conflits. Toutefois, la «méthode de direction de projet» restera toujours le thème central du séminaire.

Renseignements et inscriptions (jusqu'au 26 mai 1986): IOI, Zurichbergstrasse 18, case postale, 8028 Zurich, tél. 01/47 08 00, interne 34.

[1] Institut d'organisation industrielle de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, Zürichbergstrasse 18, 8028 Zurich.

Vie de la SIA

Cours d'introduction pour apprentis dessinateurs en bâtiment en 1986

Le délai de transition pour l'introduction des cours, qui seront obligatoires dès 1987, prend fin avec l'année en cours. A deux exceptions près, on constate avec plaisir que les cours ont lieu maintenant dans toutes les régions, selon des programmes qui, en partie, ont fait leurs preuves depuis des années et qui sont reconnus généralement des apprentis et des maîtres d'apprentissage. La révision, pratiquement achevée, du règlement SIA 1070 apporte des simplifications considérables en ce qui concerne les cours A et B et une réduction justifiée de la durée minimale des cours en tenant compte du minimum obligatoire (tableau ci-dessous).

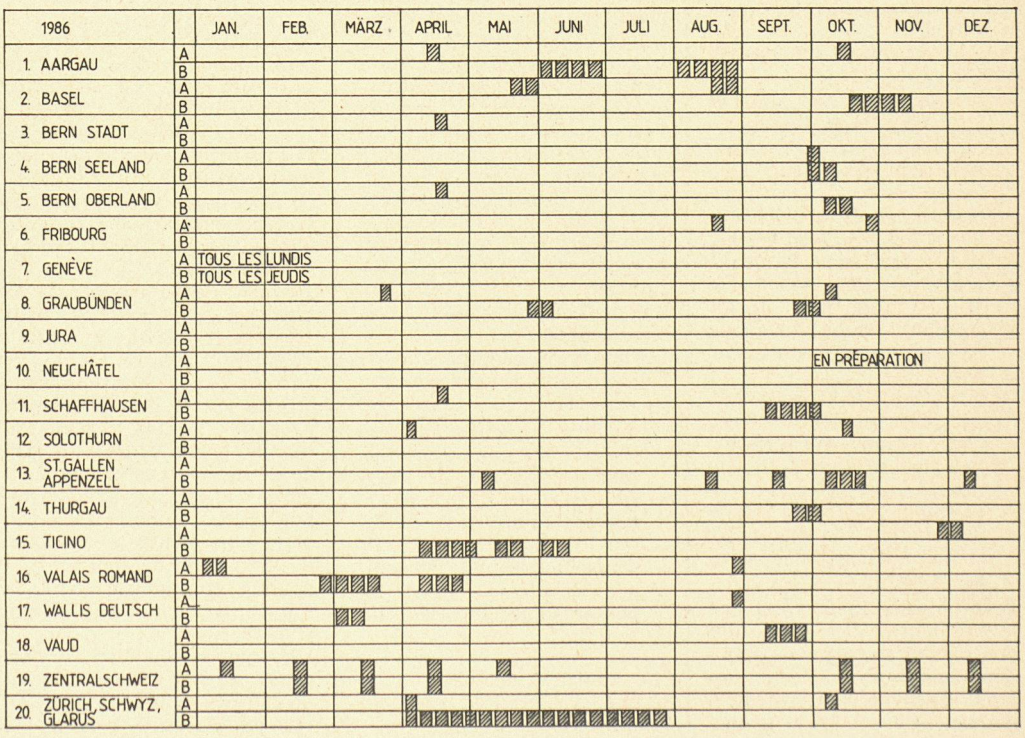

Nouvelle architecture à Genève

Assemblée générale du GSA, 6 et 7 juin 1986

A l'occasion de sa prochaine assemblée générale à Genève, le Groupe spécialisé de l'architecture organise une visite des réalisations architecturales récentes, précédées d'introductions par des spécialistes genevois.
Genève est une ville très internationale où les idées politiques, économiques et sociales ont de tout temps été longuement débattues. Paradoxalement, bien qu'obligatoirement ouverte sur le monde extérieur, Genève a toujours vu son urbanisme et son architecture se situer relativement en marge des grands courants contemporains.
Il est dès lors important, si l'on veut bien profiter d'une visite, de se mettre dans le contexte par quelques exposés préliminaires portant sur l'aménagement urbain (quartier des Pâquis, quartier des Grottes) et les dispositions de réglementation architecturale (restructuration de la vieille ville).

Vendredi 6 juin 1986

10 h. 15
Point de rencontre au *Restaurant Aux Halles de l'Ile,* 1, place de l'Ile, Genève.
Exposés de MM. Slobodan Vasiljevic, architecte, et Bernard Zumthor, conservateur du patrimoine bâti.